

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Nous vous rappelons que votre admission sera définitive si et seulement si vous avez fourni toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier.

DOSSIER ADMINISTRATIF

- La fiche de renseignements recto-verso complétée et signée avec photo d'identité récente en couleur (Annexe 1).
- La copie de votre carte d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité.
- La copie de vos diplômes signés ou titres traduits en français.
- Une attestation de responsabilité professionnelle : inscription gratuite sur le site de la MACSF - <https://www.macsf.fr> (toute autre attestation ne sera pas acceptée).
- Une attestation de droits de votre sécurité sociale en cours de validité.

DOSSIER MEDICAL *

- Le certificat médical d'aptitude établi par un médecin agréé (Annexe 2), *la liste des médecins agréés par département est disponible sur le site de l'ARS de votre région.*
- L'attestation médicale d'immunisation et de vaccinations complétée (Annexe 3)
- Le compte-rendu d'une radio pulmonaire de moins de trois mois
- Un justificatif en cas de situation de handicap

*** Rappel - L'admission définitive est subordonnée :**

1) A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

2) A la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.